

Projet
de Service
2023-2027



**SAVS
Minervois
Corbières**

SOMMAIRE

SOMMAIRE

<i>PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET</i>	4
IDENTITE	6
L'AFDAIM-ADAPEI 11	6
L'ETABLISSEMENT	10
MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	11
MISSIONS	11
CADRE DE REFERENCE	13
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	17
PUBLIC	21
PERSONNES ACCOMPAGNEES	222
ENVIRONNEMENT AIDANT	25
NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS	28
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT	29
PRESTATION INDIRECTE	33
PARTENARIATS ET OUVERTURE	35
PRINCIPES D'ORGANISATION	37
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE	38
PROJET SOCIAL	38
CHARTRE MANAGERIALE	40
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION	41
RESPONSABILITE SOCIETALE	43
ORGANISATION PROFESSIONNELLE	44
PERSPECTIVES	46
GLOSSAIRE	48



Le mot du Président et du Directeur Général

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

Jean-Paul FREJUS,
Président

Jean-Marie GORIEU,
Directeur Général

PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

► Un projet : pour quoi ?

Une obligation légale :

> Art.311-8 du CASF et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale
Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

> Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'ANESM :

« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »

Un document de référence :

> Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes

> Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service

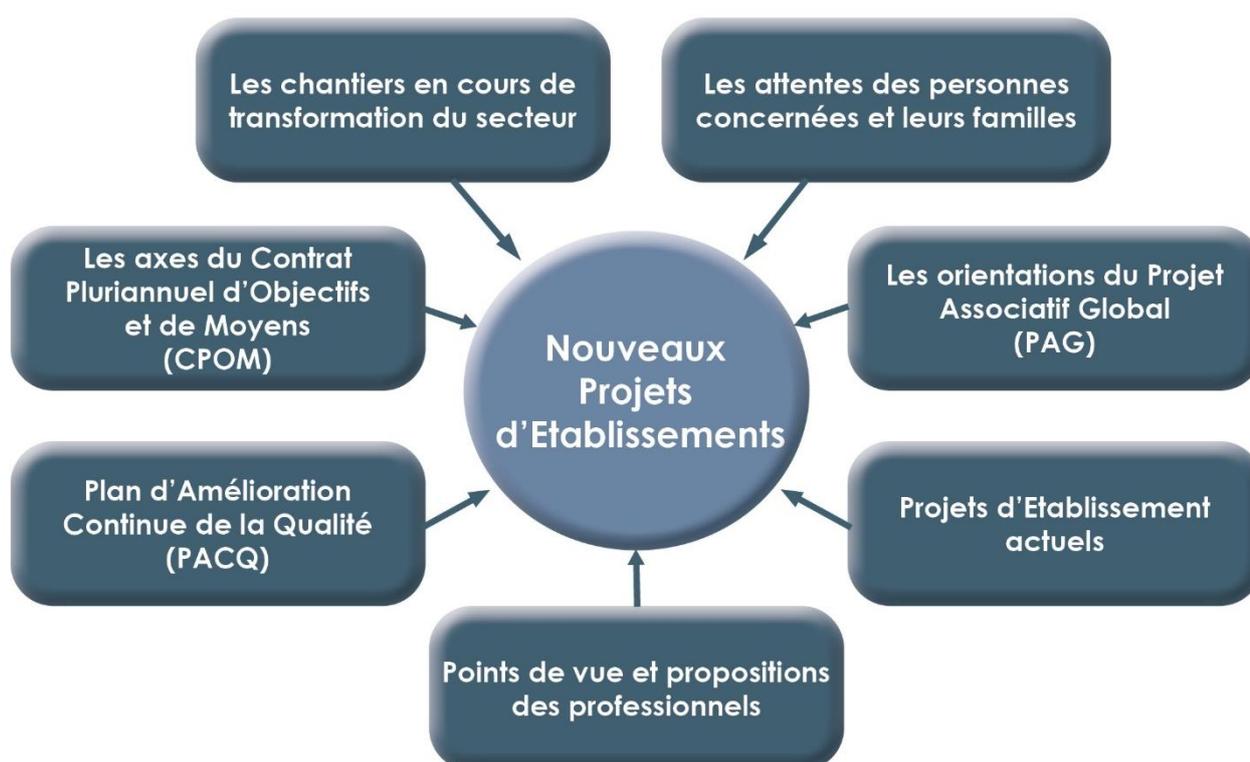
> Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).

► Un projet : comment ?

Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.



De janvier à juillet 2023, association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.

**Ecriture
Suivi**



- Conseil d'Administration
- CODIR - COPIL
- CODIR secteurs d'activité
- CVS
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des PE-PS s'est aussi inscrit dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

Une enquête auprès des aidants : Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

Un comité FALC dédié tout au long de la démarche : un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets.

► Un projet : et après ?

**Consultation
Validation**



- Validation par le Conseil d'Administration du 04/07/ 2023

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et les impliquer dans une dynamique collective et participative.

L'objectif est de de poursuivre cette dynamique notamment à travers :

**Communication
Diffusion**



- Personnes accompagnées (FALC)
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires

Actualisation



- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

L'AFDAIM-ADAPEI 11

► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

▪ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration constitué de 3 collèges de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

▪ **Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie**

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



▪ **Une association inscrite dans son territoire**

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, la CDCA, dans les CCAS, ...

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois.

► **Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif**

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect**, l'écoute et la défense de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.

Des valeurs



ENGAGEMENT

#MILITANT #LANCEUR D'ALERTE #RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



PROMOTION DE LA PERSONNE

#PARCOURS DE VIE #LIBERTÉ #AUTONOMIE



SOLIDARITÉ

#VIVRE ENSEMBLE #ENTRAIDE #RESPECT



ÉGALITÉ

#DROITS #CITOYENNETÉ #ACCESSIBILITÉ



OUVERTURE

#INNOVATION #INCLUSION #PARTENARIATS

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

L'entraide,

la **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

la promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCÈS AUX SOINS

LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



Coordination et partenariats

▶ Permettre le libre choix du lieu de vie :

En établissements avec modulation de l'accompagnement éducatif ;

En logements inclusifs ;

En milieu ordinaire avec soutien social

▶ Poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux, les services d'aide à domicile, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ...

▶ Recourir aux dispositifs de droit commun.

Développement des dispositifs inclusifs

▶ Soutenir la personne dans son choix de vie en adaptant l'offre de service : moduler le niveau d'accompagnement social ; adapter l'offre d'activité

▶ Déployer des offres de répit en journée ou en hébergement

▶ Développer l'autonomie sociale et quotidienne.

Expertise et développement des compétences

▶ Soutenir le droit commun et l'approche à domicile.

Implantation

▶ Des offres d'habitat individualisé

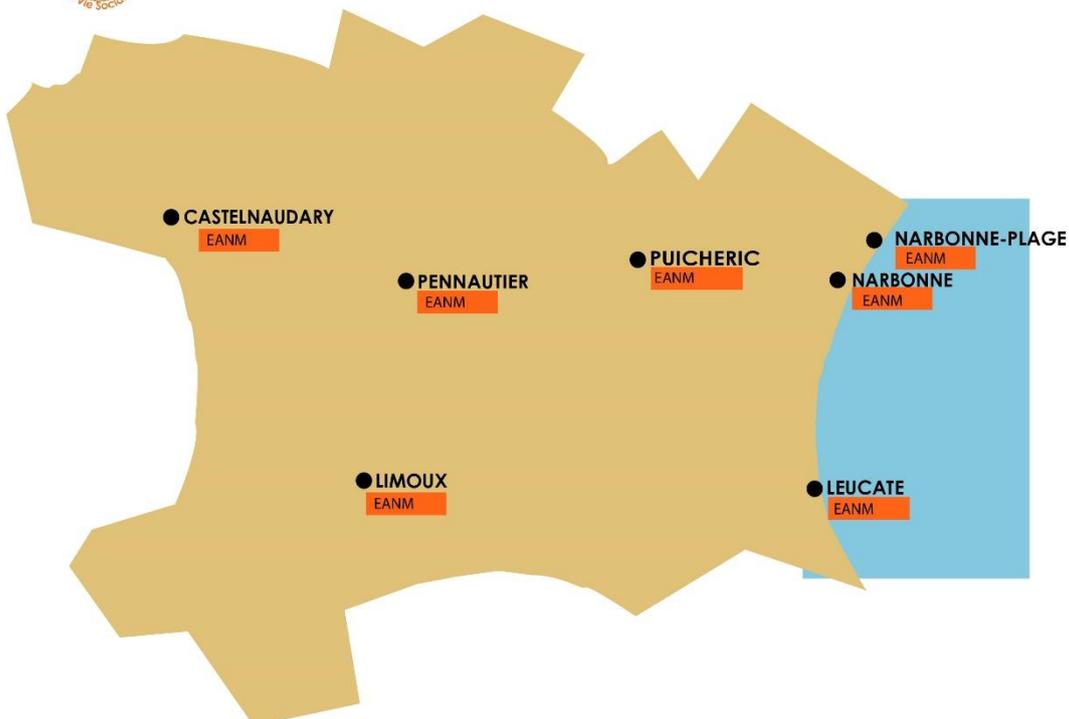
▶ Des offres d'habitat inclusif doivent compléter le dispositif et la création de SAVS.

▶ Développement de l'offre des EANM pour les personnes ne travaillant pas.

▶ Création de nouvelles solutions pour les Personnes Handicapées Vieilles.



SAVS Minervois Corbières



Histoire et identité

Le pôle Habitat et vie sociale de l'AFDAIM ADAPEI 11 a amorcé depuis quelques années une diversification des formes d'habitat proposées.

Il s'agit de proposer des perspectives de vie plus ordinaire, plus citoyenne, plus inclusive, plus adaptée au public accompagné, considérant à la fois leurs besoins et la mise en conformité de nos établissements et services aux directives nationales et européennes.

Née de la volonté de l'association et du département de l'Aude d'offrir une diversité d'accompagnement pour les personnes vivant avec un handicap intellectuel, la création de 15 places de SAVS a été un objectif du CPOM 2021-2025.

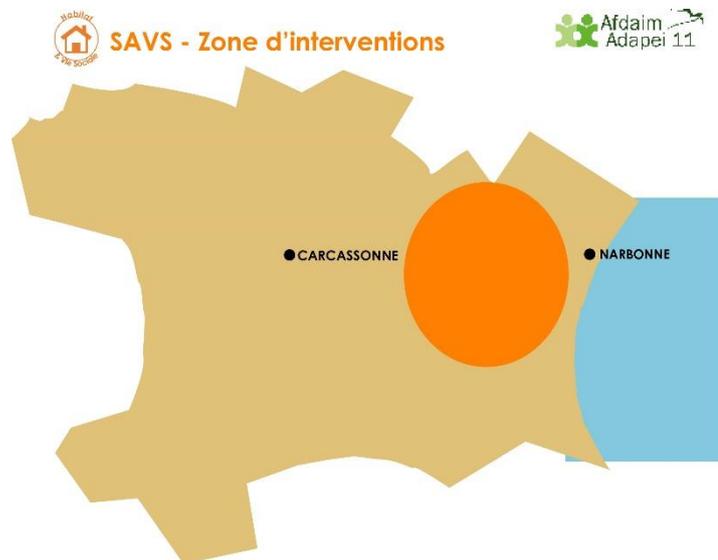
Les ESAT l'Envol de Rieux Minervois et Jean Cahuc de Lézignan Corbières ont réalisé un travail préalable d'information sur ce dispositif auprès des travailleurs d'ESAT. Certains travailleurs ont pu alors anticiper l'ouverture du SAVS et se rapprocher de la CDAPH pour demander une orientation.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Minervois Corbières a été créé en juin 2022, il fait partie du pôle habitat du même nom qui est composé également de l'EANM de Puichéric et de l'EANM de Leucate village.

Cette dernière année a été celle du déploiement de ce service sur l'ensemble des aspects. Aujourd'hui le SAVS accompagne 12 personnes et continue sa montée en effectif progressivement, l'équipe est recrutée et les outils d'accompagnement se développent.

Situé sur la commune de Puichéric à 3 km du centre du village, le SAVS est implanté dans une zone rurale. Le site est en bordure du Canal du Midi et il bénéficie de la proximité des villes de Carcassonne à 30 kms et Lézignan Corbières à 22 kms.

Le SAVS intervient auprès de personnes vivant dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. L'aspect rural du territoire d'intervention est une caractéristique importante de ce SAVS. L'environnement du SAVS est multiple puisque ce service s'inscrit au sein de l'environnement de vie des personnes accompagnées. C'est dans le tissu social ordinaire de proximité qu'il ancre ses actions.



Architecture

Le bureau du SAVS se trouve au sein du bâtiment principal de l'EANM de Puichéric. Les infrastructures et certains aspects logistiques sont donc mutualisés avec l'EANM.

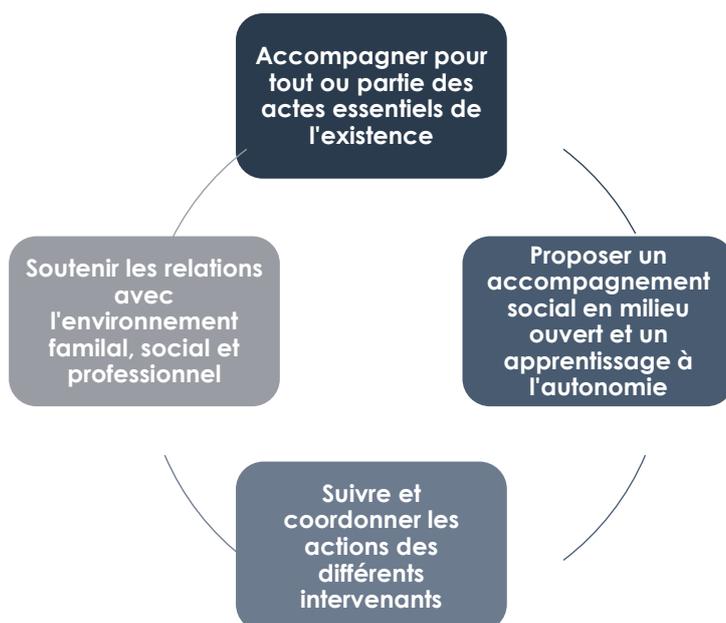
MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

MISSIONS

Les établissements et services gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

La réforme engagée par le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification du régime d'autorisation pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes. Elle distingue les services à domicile en 4 catégories dont les **Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**, services relevant de l'aide sociale départementale qui n'assurent pas par eux-mêmes de soins médicaux.

Cette évolution de catégorisation des ESSMS s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale afin qu'elle ne constitue plus des obstacles à la continuité de l'accompagnement des personnes et la logique de parcours.



L'objectif des SAVS est défini dans les art. D. 312-162 du CASF. Il consiste à « contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »

Les missions consistent à :

- Faciliter l'accès des personnes adultes handicapées à l'ensemble des services offerts par la collectivité ;
- Assister ou accompagner pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
- Proposer un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.

C'est dans ce contexte spécifique que s'inscrit aujourd'hui la mission des SAVS.

Le SAVS Minervois Corbières propose un accompagnement individualisé à des adultes en situation de handicap mental et ou psychique vivant dans leur propre domicile sans autre critère.

AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre du CPOM 2021-2025, l'AFDAIM a proposé la création d'un SAVS. La visite de conformité qui a eu lieu le 20 mai 2022 a rendu un avis favorable à l'ouverture de ce service pour une capacité de 15 places permettant au terme du CPOM l'accompagnement de 20 personnes.

Ce service est ouvert tous les jours de l'année et fonctionne 24h/24h avec la présence de professionnels en journée et une astreinte joignable la nuit.

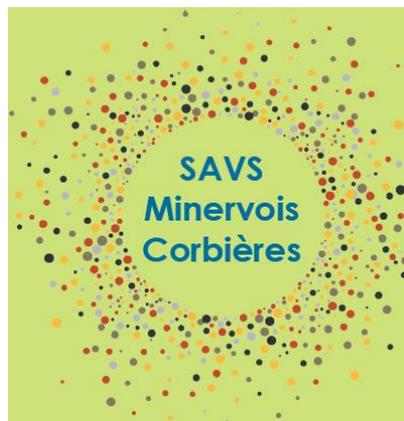
L'équipe éducative rencontre les personnes à leur domicile, dans le tissu social ordinaire ou encore dans les locaux du SAVS. La fréquence de ces rencontres est individualisée et s'adapte en fonction des besoins.

Les modalités d'accompagnement sont multiples et se déclinent en fonction de la co-évaluation du besoin d'aide, allant du simple appel téléphonique à l'accompagnement physique.

C'est logiquement l'évaluation du moment qui définit la modalité d'accompagnement et la fréquence des rencontres.

L'autodétermination est le principe qui guide les modalités d'accompagnement. Les professionnels soutiennent les personnes dans leur choix et décisions et les aident à les réaliser.

Le SAVS peut accompagner les personnes sur tous les axes de la vie quotidienne, l'objectif est de les aider à trouver les ressources et à coordonner les différents intervenants leur permettant une inclusion sécurisée.



Admission

La procédure d'admission et d'accompagnement suit plusieurs grandes étapes :

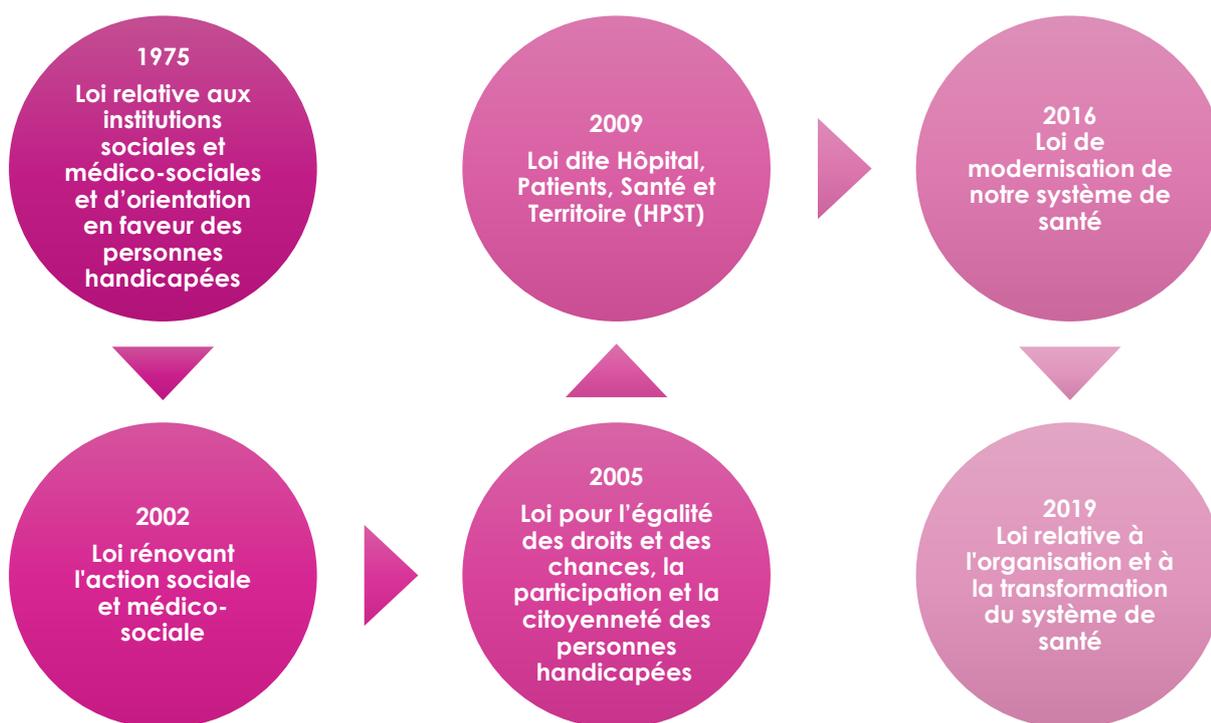
- ✓ Réception de la demande d'admission,
- ✓ Constitution et l'analyse du dossier,
- ✓ Décision d'acceptation, proposition de rencontre « préadmission » ou refus du dossier,
- ✓ Rencontre avec la personne et son représentant légal s'il y a lieu,
- ✓ Décision définitive et la communication de la décision à la personne,
- ✓ Accompagnement de la personne.

Afin de pouvoir garantir la conduite de la mission du service auprès des personnes accompagnées, le SAVS se base sur des critères de priorisation objectifs et partagés.

CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuel mouvement qui ont placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4^{ème} Plan national autisme

Habitat inclusif en EANM

Depuis le début des années 2000, l'évolution des politiques publiques tendent clairement à s'éloigner du modèle d'hébergement institutionnel en évoluant vers celui de l'habitat faisant ainsi écho au logement ordinaire, outil d'intégration et de citoyenneté.

Face à l'enjeu de ces politiques d'inclusion auxquelles doivent répondre les établissements sociaux et médico-sociaux, les pratiques et les modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les EANM sont repensées avec comme priorité de promouvoir l'habitat dit « inclusif ».

La mise en place des EANM nous permet aujourd'hui une meilleure flexibilité dans nos organisations ce qui favorise la notion de parcours des personnes accompagnées.

Les EANM de l'Association s'inscrivent ainsi dans une dynamique nouvelle d'habitat par :

- Une position proactive sur le marché du développement des dispositifs inclusifs dans le département de l'Aude en soutenant la personne dans son choix de vie et en adaptant l'offre de service.
- Une expertise et une dynamique de développement des compétences pour soutenir le droit commun et l'approche à domicile.
- La participation à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » qui vise à ne laisser personne sans solution et à éviter les ruptures de parcours.
- L'évolution des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles et/ou aidants qui s'illustre par une demande croissante d'autodétermination afin de choisir son parcours dans une société plus inclusive.
- Un réseau et des conventions de partenariats qui permettent de renforcer la qualité et la diversité de l'offre.

Les RBPP comme référence d'intervention

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022).

Plus particulièrement pour le SAVS :

- ▶ Note de cadrage « Accompagner vers et dans l'habitat » (2022) – attente RBPP.
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social

Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un CPOM sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS).

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

3 axes sont dédiés aux projets Habitat & Vie Sociale dans le CPOM avec le Conseil Départemental :

- ▶ Développer une offre d'habitat et vie sociale adaptée aux besoins des personnes accompagnées
 - S'adapter à la spécificité de l'accompagnement des publics et reconfigurer l'offre.
 - Promouvoir l'autonomie.
 - Soutenir les parcours des personnes en situation de handicap.
- ▶ Promouvoir la santé et l'accès aux soins
 - Développer l'accès aux soins des personnes accompagnées.
 - Développer la prévention en santé
- ▶ Favoriser l'auto détermination et la représentation des personnes en situation de handicap intellectuel
 - Soutenir et développer l'auto détermination des personnes
 - Accompagnement dans une vie relationnelle, affective et sexuelle



MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

4 principes associatifs

▪ BIENTRAITANCE

La bientraitance est une démarche collective. Elle vise le meilleur accompagnement possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Il s'agit de :

- Garantir et respecter les libertés et droits, les conditions de l'habitat, d'accompagnement, la citoyenneté, la valorisation et la protection de la personne.
- Simplifier et « vulgariser » les règles de la vie institutionnelle / Veiller à ne pas faire peser la vie institutionnelle sur la personne (fluidité et réactivité de l'accompagnement).

#Fluidité #Cohérence #Croisement de regards #Intimité #Libre expression #Prévention

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- ▶ Des espaces favorisant le questionnement éthique - usage et appropriation des RBPP
- ▶ Des personnes ressources, ex : Référent bientraitance, animateur qualité, référent Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle...
- ▶ Une procédure de signalement ; des supports sur réglementation et des informations
- ▶ Un appui pour le maintien des relations avec l'environnement aidant et social (familles, amis, collègue, club de sport...) de la personne accompagnée
- ▶ La promotion de l'accès aux soins et la prévention dans le domaine de la santé.

Points forts de l'établissement :

- > Continuité de l'accompagnement 365 jours /an et 24h/24.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Améliorer les conditions d'accueil des locaux.
- > Améliorer la procédure d'admission.

▪ PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La personnalisation renvoie à une démarche dans laquelle les professionnels doivent s'inscrire afin de saisir la singularité de chacune des personnes accompagnées et œuvrer pour leur fournir un accompagnement adapté.

A partir de l'expression des besoins, attentes, demandes de la personne accompagnée et d'une évaluation partagée de ses capacités, les parties prenantes coconstruisent le projet personnalisé en adaptant les modalités d'accompagnement.

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

#Co construction #Projet personnalisé #Besoins #Envies #Capacités #Supports adaptés

- ▶ Des entretiens individuels en lien avec le projet personnalisé.
- ▶ Une sollicitation de l'environnement aidant pour enrichir le recueil des besoins et attentes de la personne (appui sur la triple expertise).
- ▶ Une présentation de l'ensemble des choix possibles en termes d'habitat, d'accompagnement, de localisation, de vie sociale...

► La co-évaluation des capacités et des besoins à l'aide de grilles adaptées avec des outils FALC (supports adaptés de communication, outils d'évaluation partagée, communication facilitée, ...).

Points forts de l'établissement :

- > Accompagnements individualisés.
- > Professionnels formés à l'auto-détermination et à l'intervention à domicile.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Créer des outils permettant d'évaluer les capacités, besoins et attentes de la personne.
- > Préciser les interventions du SAVS auprès de l'environnement familial de la personne accompagnée (conjoint, enfant, parent... de la personne)

▪ INCLUSION

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux dispositifs de droit commun dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, des services sociaux, des loisirs, etc. en :

- Visant l'accès aux dispositifs de droit commun : faire valoir « le droit à tout pour tous » - la garantie des droits fondamentaux.
- Développant l'inclusion inversée en favorisant l'accueil et l'ouverture de nos établissements.

#Droit commun #Inclusion inversée #Partenariats #Expérimenter #Sensibiliser

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Une diversité des modalités d'accueil et des lieux d'implantation des établissements.
- Une capacité d'adaptation progressive à l'inclusion.
- Le développement des partenariats comme vecteur d'inclusion (bailleurs sociaux, commune, associations, bénévoles, ...) : créer des opportunités, formaliser les conventions, prioriser les territoires de proximité, communiquer, diversifier les partenaires.
- Une sensibilisation des acteurs du territoire au handicap intellectuel.
- Le soutien à l'autonomie des déplacements (transports en commun, mobilité individuelle) par la mise à disposition d'infrastructures (ex : garage à vélo, demande d'arrêt de bus) et l'accompagnement aux bonnes pratiques (orientation, sécurité des déplacements, permis, ...).

Points forts de l'établissement :

- > Développement d'actions communes (EANM / SAVS) pour lutter contre l'isolement et favoriser l'inclusion.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Créer et formaliser des partenariats.

▪ AUTO-DETERMINATION

Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive et à la juste mesure de ses capacités.

Solliciter systématiquement la personne accompagnée pour la rendre actrice dans ses choix de vie.

Aider la personne à trouver l'équilibre entre ses choix et sa protection en proposant des étapes intermédiaires permettant une évaluation partagée du risque.

#Capabilité #Droit à l'expérimentation #Bénéfices/Risques #Responsabilité #Triple expertise

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- ▶ CVS, groupes de paroles, d'expression, Entretien Individuel en s'appuyant sur des outils de communication facilitée (FALC, pictogrammes...).
- ▶ Sensibiliser / former chaque acteur (personne accompagnée, professionnel, famille,) à l'autodétermination et à la représentation dans les instances (CVS, CA...).
- ▶ Proposer des formations aux personnes vivant avec un handicap (premiers secours, hygiène des locaux, évacuation des locaux, handicap...). Ces formations peuvent être partagées avec des professionnels.
- ▶ Associer les personnes accompagnées pour l'aménagement de l'habitat, la recherche des partenaires et à la réflexion sur le projet d'établissement (ex : règlement de fonctionnement, charte...).

Points forts de l'établissement :

- > Construction systématique du Projet Personnalisé avec la personne à son domicile. Il reflète les attentes de la personne.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Développer l'enquête de satisfaction en direction des personnes accompagnées.
- > Créer les instances de participation des personnes accompagnées.

Des principes propres à l'HABITAT & VIE SOCIALE

▪ **CONTINUITÉ DU PARCOURS**

La continuité des parcours de vie des personnes vise à :

- > Personnaliser l'admission de la personne et le début d'accompagnement
- > Adapter les modalités d'accompagnement et la fréquence des rencontres au sein du dispositif
- > Accompagner un changement de projet avec une sortie de service
- > Eviter, ou à défaut accompagner, les ruptures brutales non anticipées,

Vie privée #Consentement #Communication #Partenariat #Réseau

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- ▶ Mettre les moyens en œuvre :
 - Communication avec tous les acteurs du parcours de la vie selon le consentement de la personne concernée
 - Préparer la transition en s'appuyant sur des supports accessibles avec la personne accompagnée et son entourage : stages, recueil des envies...
- ▶ Organiser et assurer la continuité de parcours pré et post service
- ▶ Garantir le droit à s'essayer et donc un droit au retour au SAVS

- ▶ Mobiliser les ressources des établissements de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour des solutions d'accueil de répit.

Points forts de l'établissement :

- > Cartographie de l'environnement aidant de la personne.
- > Soutien des projets de vie des personnes en les aidant à mesurer les conséquences de leurs choix.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Développer des partenariats avec d'autres dispositifs d'accompagnement.

▪ HABITEZ « CHEZ SOI »

L'intervention du SAVS se fait au domicile des personnes accompagnées. Cela implique un positionnement des professionnels respectueux de leur intimité.

Le logement est personnalisé en fonction des choix de la personne accompagnée.

lieu privé # personnalisation # intimité

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- ▶ Co-évaluation des compétences de la personne au niveau de la gestion d'un logement et des activités domestiques permettant de définir les besoins d'accompagnement à ce sujet.
- ▶ Visites à domicile adaptées, programmées en fonction des besoins des personnes accompagnées.
- ▶ Proposition d'ateliers d'apprentissage en cuisine, entretien du lieu de vie, entretien du linge, et autres pour une montée en compétences des personnes accompagnées.

Points forts de l'établissement :

- > Interventions à domicile régulières et adaptées aux besoins et aux attentes de la personne.

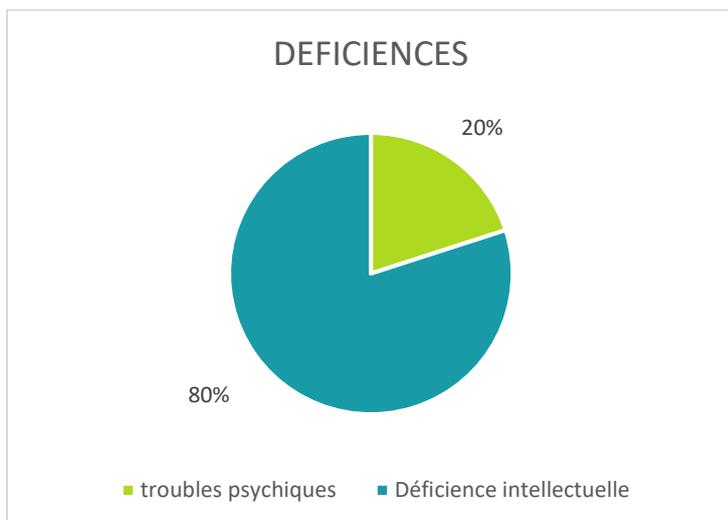
Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Développer la pair-aidance (création d'une cuisine pédagogique, co-voiturage...)

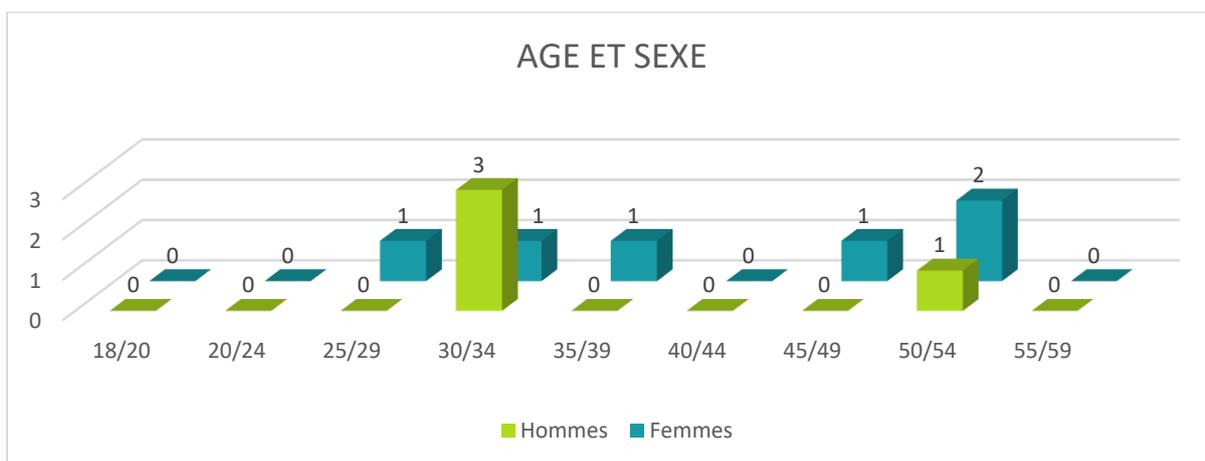
PUBLIC



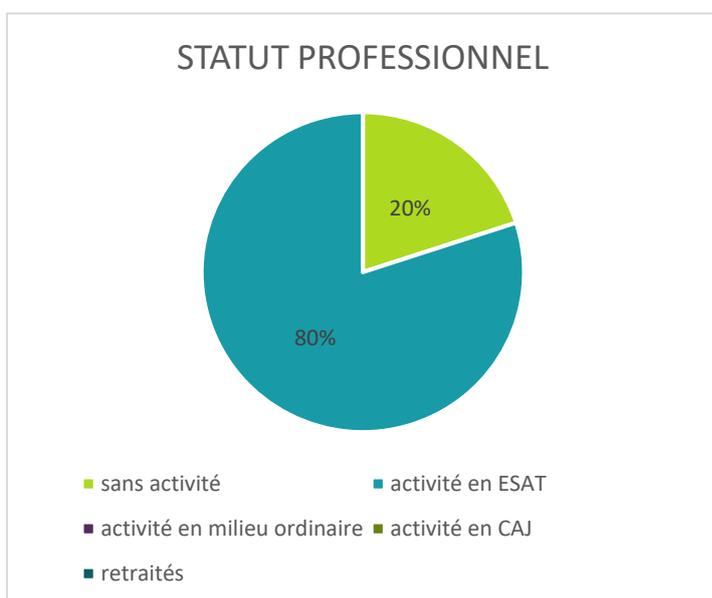
PERSONNES ACCOMPAGNEES



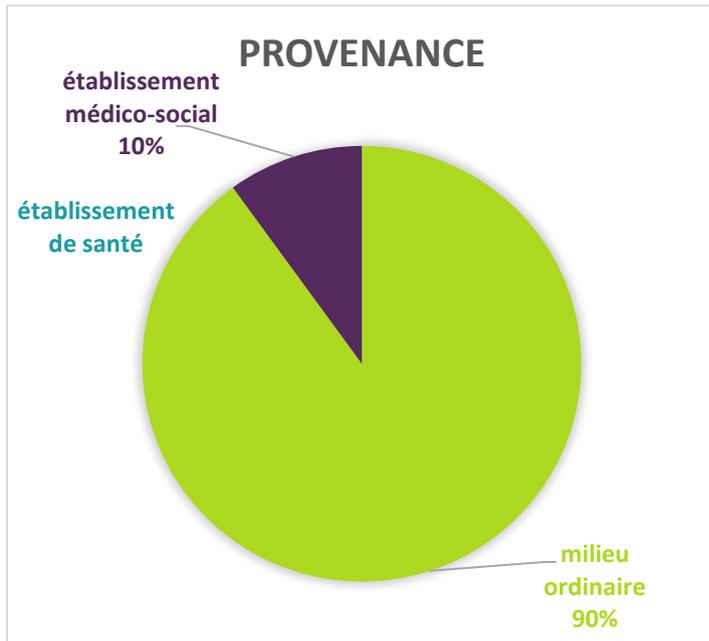
Le SAVS Minervois Corbières a un agrément pour accompagner des personnes en situation de handicap intellectuel. En 2022 la déficience principale est liée à une déficience intellectuelle pour 80% des personnes suivies par le SAVS et à des troubles psychiques pour 20% d'entre elles.



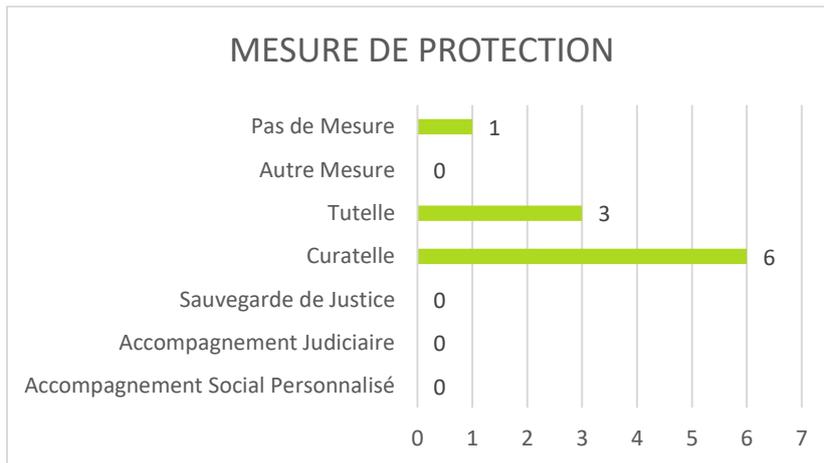
Le SAVS peut accompagner des adultes sans limitation d'âge. Au SAVS Minervois Corbières, l'âge moyen des personnes accompagnées est de 39 ans, la plus jeune est âgée de 26 ans et le plus âgé a 54 ans.



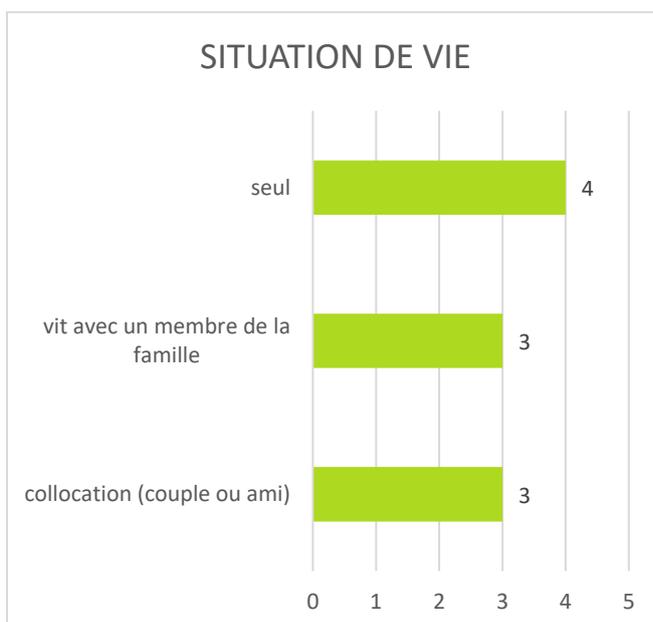
Le SAVS peut accompagner des personnes avec ou sans activité professionnelle. Les personnes accompagnées par le SAVS Minervois Corbières sont 80% à avoir une activité en ESAT et 20% n'ont pas d'activité en journée.



La quasi-totalité des personnes accompagnées par le SAVS Minervois Corbières, vivait dans le milieu ordinaire. 4 personnes étaient logées chez leur parent, 3 habitaient avec leur conjoint, 2 vivaient seules et 1 était à l'EANM de Puichéric mais vivait seul en appartement externalisé.



90% des personnes accompagnées ont une mesure de protection. Pour 66% d'entre elles la mesure prononcée est une curatelle, pour les autres c'est une mesure de tutelle.



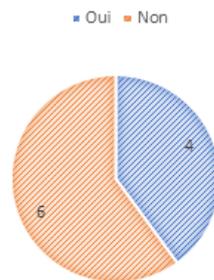
40% des personnes accompagnées vivent seul, le risque de sentiment d'isolement est alors plus prégnant et un soutien autour de la participation sociale est bien souvent un axe d'intervention du SAVS. 30% personnes vivent avec leur parent ; Et pour les 30% qui vivent en collocation la totalité vit en couple.

AUTONOMIE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN



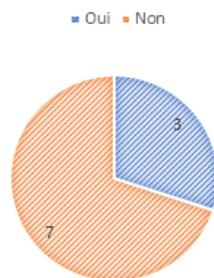
La majorité sait se déplacer de manière autonome. Malgré cette capacité le réseau de transports en commun dans le territoire rural de l'Aude n'est pas suffisamment développé, générant de fait un soutien important de la part du SAVS dans les déplacements nécessaires à la vie quotidienne des personnes accompagnées.

CONDUITE VOITURE AVEC OU SANS PERMIS



40% ont la capacité de se déplacer avec une voiture. Pour 3 personnes c'est une voiture sans permis limitant les déplacements à des distances relativement courtes.

USAGE VÉLO OU DEUX ROUES MOTORISÉS



Bien que 70% des personnes accompagnées sont en capacité de se déplacer en deux roues les distances à parcourir sont telles que le besoin de soutien dans les déplacements reste important pour les aider à réaliser les différentes démarches qui leur incombent.

ENVIRONNEMENT AIDANT

Au niveau du SAVS :

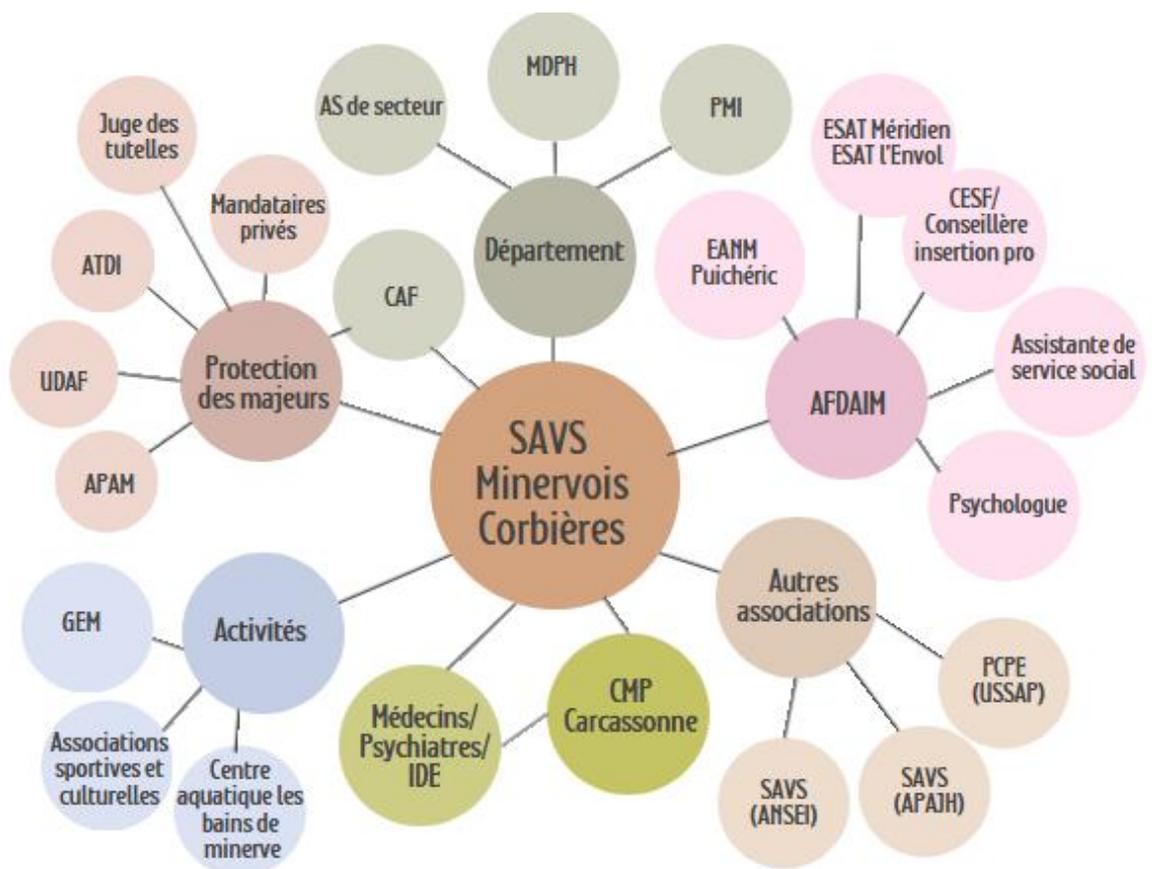
L'environnement aidant est en premier lieu celui de la personne. Il se compose parfois de sa famille, ses voisins, ses proches, ses collègues, les commerçants de proximité, ... par ailleurs il peut être composé d'intervenants professionnels : son employeur, son aide à domicile, son mandataire judiciaire, ses interlocuteurs médicaux ou paramédicaux, l'assistante sociale de secteur...

Le SAVS établit avec la personne la cartographie de son environnement aidant et peut avec son accord les solliciter pour construire un maillage soutenant individualisé.

L'environnement aidant est sollicité au minimum chaque année lors de l'actualisation du projet personnalisé de la personne.

Le déploiement du SAVS a été marqué par son inscription au sein du territoire. Les rencontres régulières avec les dispositifs existants permettent de construire un réseau d'intervenants spécifiques en fonction des besoins des personnes accompagnées.

Le repérage de ce réseau a été un des premiers axes de travail par l'équipe de proximité et doit encore se développer afin de repérer dans le territoire les ressources à solliciter permettant de soutenir les personnes dans leur projet de vie en milieu ordinaire.



Au niveau associatif : L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

> **Un service vie associative**

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

> **Un service social au siège**

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle. Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées qui va continuer se développer avec des postes dédiés.

ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement et service.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



Nombre de retours : 7
Note de satisfaction globale des aidants sur l'item "Tout à fait satisfait"



Les points forts



ACCUEIL

5 aidants sur 7 se disent très satisfaits de la facilité de contact téléphonique, des jours d'ouverture et de l'amplitude horaires.



DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

6 aidants sur 7 disent avoir lu les documents réglementaires : livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, Charte des droits et libertés, DIPC.



PROJET PERSONNALISE

Les référents de projet personnalisés sont très bien repérés (6 aidants sur 7 le connaissent)

Les axes d'amélioration



A DEFINIR

A améliorer en priorité :

5 aidants sur 7 ont répondu ne pas savoir. Cela peut s'expliquer par le fait que le SAVS est un service récent. Un aidant évoque les activités proposées, un autre les locaux.



ASSOCIATION

Promouvoir la possibilité de faire appel aux assistantes sociales de l'association et le service « vie associative ».



SECTEUR SAVS

Améliorer l'information concernant les possibilités pour l'avenir de la personne (seuls 3 aidants sur 7 disent avoir facilement accès à ces informations).

NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

Favoriser le parcours de soin avec un soutien des personnes pour coordonner les interventions des professionnels de santé.

Développer leur réseau de professionnels de santé

Sensibiliser les personnes sur leur capital santé et les actions à réaliser (suivi des RDV médicaux et paramédicaux, dépistage, hygiène de vie...)

prévention

coordination

santé

dépistage

2.2 Prestation en matière d'autonomie

2.2. SOUTIEN A L'AUTONOMIE

S'appuyer sur les capacités d'autodétermination des personnes dans les échanges et la compréhension, en développant des outils d'expression et de facilitation.

Accompagner la personne dans les situations de changements imprévus (outils de repérage et identification, mises en situation...) visant une réaction adaptée face à des situations à risque.

compétences

sécurité

autodétermination

étayage

stimulation

inter-relation

2.3 Prestation pour la participation sociale

2.3.1 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES DROITS

Co-construction du projet personnalisé de la personne accompagnée.

Promouvoir la participation citoyenne au sein du service comme dans son environnement (CVS, Club de sport, Election...)

citoyenneté

autoreprésentation

attentes

projet

logement

personnalisation

vie quotidienne

apprentissage

2.3.2 ACCOMPAGNEMENTS AU LOGEMENT

Soutenir la personne dans sa recherche de logement, l'aider à activer l'ouverture des compteurs.

Développer les compétences au niveau des activités domestiques ; apprentissage des gestes et planification ou rappel des tâches (entretien linge et logement, vêtue, alimentation, rangement...).

2.3.3 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES RÔLES SOCIAUX

Accompagnement dans les démarches d'accès et de maintien à la vie professionnelle (coordination entre l'ESAT et le SAVS).

Sensibilisation et accompagnement dans la vie affective et sexuelle (VARS) dans le respect des droits et intégrité de chacun.

Favoriser la participation et la représentation des pairs. Investir le rôle de représentation

maintien des acquis

estime de soi

consentement

épanouissement

lien social

2.3.4 ACCOMPAGNEMENTS POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

Faciliter la communication et les rencontres avec les familles et autres proches, à partir des souhaits de la personne accompagnée.

Ouvrir à des loisirs de droit commun dans les clubs et associations de l'environnement.

Favoriser une mobilité autonome (selon les capacités et le lieu) : transports en commun, véhicule personnel avec ou sans permis

médiation

déplacement

ouverture

inclusion

2.3.5 ACCOMPAGNEMENTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION

Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le mandataire judiciaire et/ou les aidants en s'appuyant sur les services de droit commun

Apprentissage et conseils pour gérer ses budgets dans la limite des prérogatives d'un mandataire judiciaire

Informar sur les différentes mesures de protection et accompagner dans les démarches administratives pour assurer la protection des biens et des personnes

ouverture des droits

droit commun

protection

ressources

2.4 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

santé

justice

rupture

coordination

réseaux

complexité

2.4. COORDINATION RENFORCÉE DU PARCOURS

Soutien à la recherche d'une solution d'accompagnement avec les acteurs du territoire pour les situations complexes

Points forts de l'établissement :

- > **Accompagnements pour accomplir les activités domestiques - 2.3.2.2**
Ateliers repas en individuel ou collectif.
Accompagnement aux courses...

- > **Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources - 2.3.5.2**
Liens avec le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
Conseils et accompagnement hebdomadaire à la gestion de leur argent.

- > **Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, la vie affective et sexuelle - 2.3.3.5**
Soutien des personnes dans leur rôle de parents.
Accompagnement dans les étapes de la vie.

Priorités de développement :

- > **Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance - 2.3.3.6**
Actions de formation et de sensibilisation à la citoyenneté et à l'émancipation personnelle.
- > **Accompagnements à l'exercice des droits et libertés - 2.3.1.2**
Elaboration des outils de participation (CVS, enquêtes...).
- > **Soins somatiques et psychiques - 2.1.1**
Proposition d'ateliers collectifs de sensibilisation (hygiène corporelle et bucco-dentaire, addictions, alimentation, Cancer...)

PRESTATION INDIRECTE

FONCTIONS LOGISTIQUES

Les Locaux d'accueil : entretien et maintenance

Mutualisé avec l'EANM de Puichéric, l'hygiène du bureau du SAVS est assurée par les agents de service intérieur de l'EANM de Puichéric.

La maintenance des locaux et des véhicules ainsi que leur suivi règlementaire (contrôles et entretiens) est assurée par un prestataire extérieur et par le service mécanique de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Le service patrimoine est en soutien pour les travaux, et le déploiement d'un outil de suivi de la maintenance devrait améliorer la traçabilité dans l'établissement.

Les Transports

Le SAVS a fait l'acquisition d'une voiture électrique. Le manque de transport en commun sur le territoire de l'Aude génère une difficile autonomie dans les déplacements pour les personnes n'ayant pas de véhicule personnel. Le SAVS peut alors assurer le transport des personnes accompagnées.

GERER, MANAGER, COOPERER

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

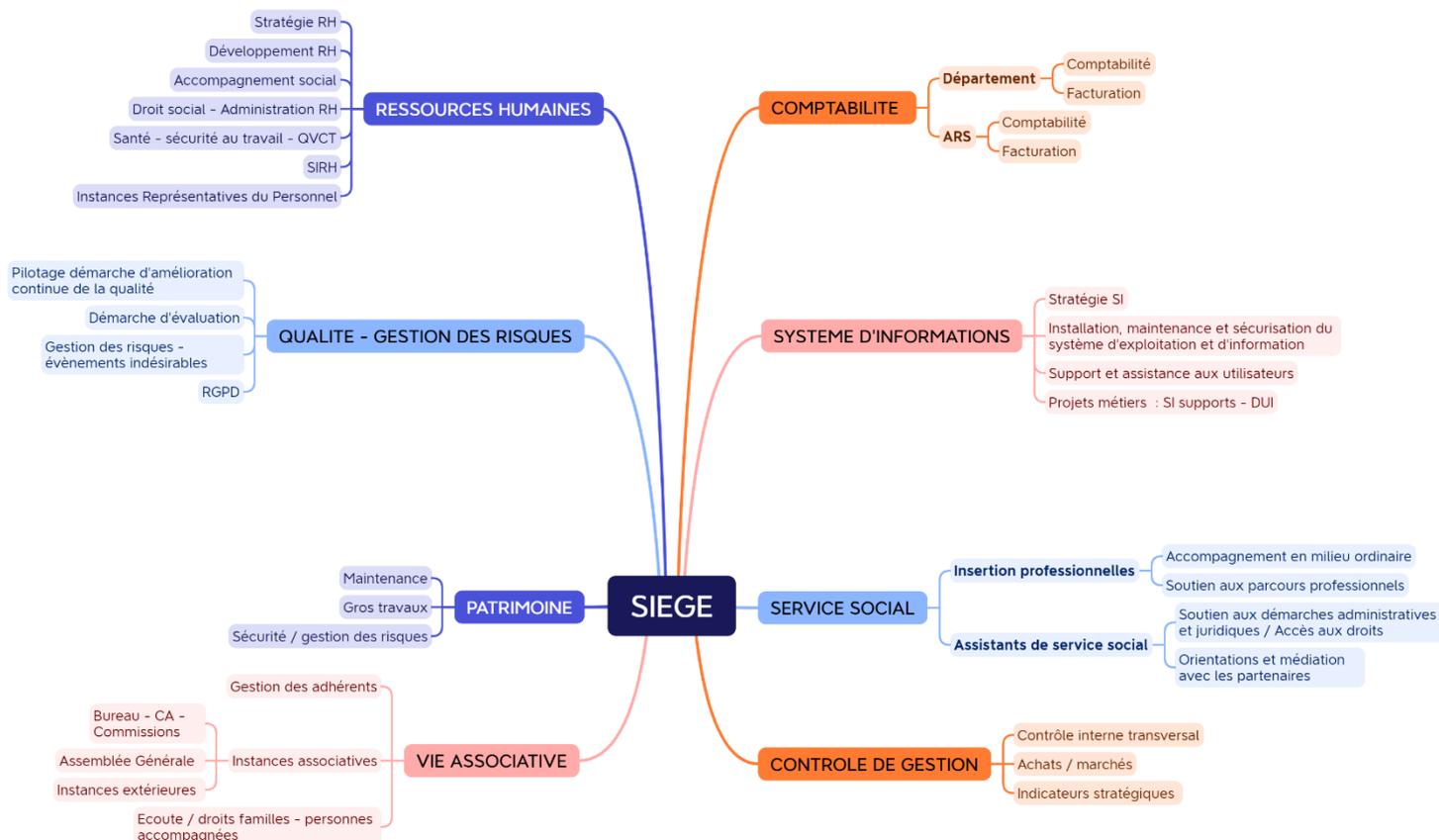
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > la gestion des informations et la communication ;
- > le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.

La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

PARTENARIATS ET OUVERTURE

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
Institutionnel	Conseil départemental	Contrôle et collaboration	Soutenir la gestion institutionnelle, collaborer sur les situations complexes, Informer sur la vie du service, faciliter le parcours des personnes
	Coop emploi	Convention	Assurer la continuité de l'accompagnement en l'absence des professionnels
	Maison des Solidarités de Lézignan	Sollicitation individuelle	Soutenir une personne accompagnée en situation de précarité
	SIST CARCASSONNE	Convention	Prévenir la dégradation de l'état de santé des salariés
Parcours et mobilité	Les assistantes sociales de secteur	Sollicitation individuelle	Soutenir les personnes dans leurs démarches et les aider à trouver des solutions adaptées
	Les organismes de tutelle et tuteurs privés	Collaboration	Soutenir les droits des personnes
	MDPH	Collaboration	Soutenir les personnes dans leur parcours de vie (PAG / GOS)
	AFDAIM – Assistante Sociale	Collaboration	Soutenir les personnes dans leurs démarches et les aider à trouver des solutions adaptées
	SAVS de l'APAJH	Collaboration	Faciliter le parcours des personnes accompagnées par les SAVS
Hébergement	Les agences immobilières	Sollicitation individuelle	Soutenir les personnes dans leur recherche de logement
	Les bailleurs sociaux	Sollicitation individuelle	Soutenir les personnes dans leur recherche de logement
	Communauté des communes de Lézignan	Sollicitation individuelle	Aide à domicile
Formation et Inclusion professionnelle	L'ESAT « Méridien » de Lézignan Corbières de l'AFDAIM ADAPEI 11	Lien associatif	Favoriser le parcours professionnel

	L'ESAT l'Envol de Rieux Minervoises l'AFDAIM ADAPEI 11	Lien associatif	Favoriser le parcours professionnel
Santé	PMI Carcassonne	Collaboration	Soutenir la parentalité
	CMP Carcassonne et Lézignan	Collaboration	Accompagner le parcours de soin
	Cabinet d'infirmiers de Ferrals Corbières	Sollicitation individuelle	Accompagner le parcours de soin
Socio-éducatif	EANM de PUICHERIC	Collaboration	Favoriser le lien social et l'accès à la culture
	Centre Aquatique « Les bains de Minerves »	Adhésion individuelle	Favoriser l'activité physique
Réseaux professionnels	IRTS de Perpignan – Pôle Ressource en Développement Social	Prestation	Développer le projet d'habitat inclusif
	URIOPSS / UNIOPSS	Adhésion ou affiliation	Affiliation associative
	NEXEM	Adhésion ou affiliation	Fédération employeur
	CREAI ORS	Adhésion ou affiliation	Formations salariés / outils professionnels / veille
	M.A.I.S	Adhésion	Bénéficiaire d'un réseau national spécifique au SAVS

PRINCIPES D'ORGANISATION



GOVERNANCE & DIRIGEANCE

L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 sont mobilisés autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.

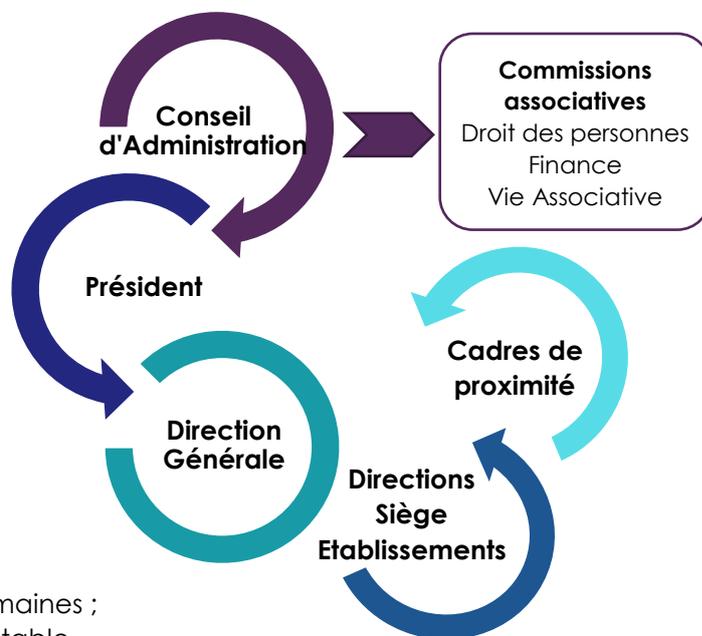
Une « chaîne des délégations » est mise en place dans l'association compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- gestion et animation des ressources humaines ;
- gestion budgétaire, financière et comptable
- coordination interne et externe.

Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoirs mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.



PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège et une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

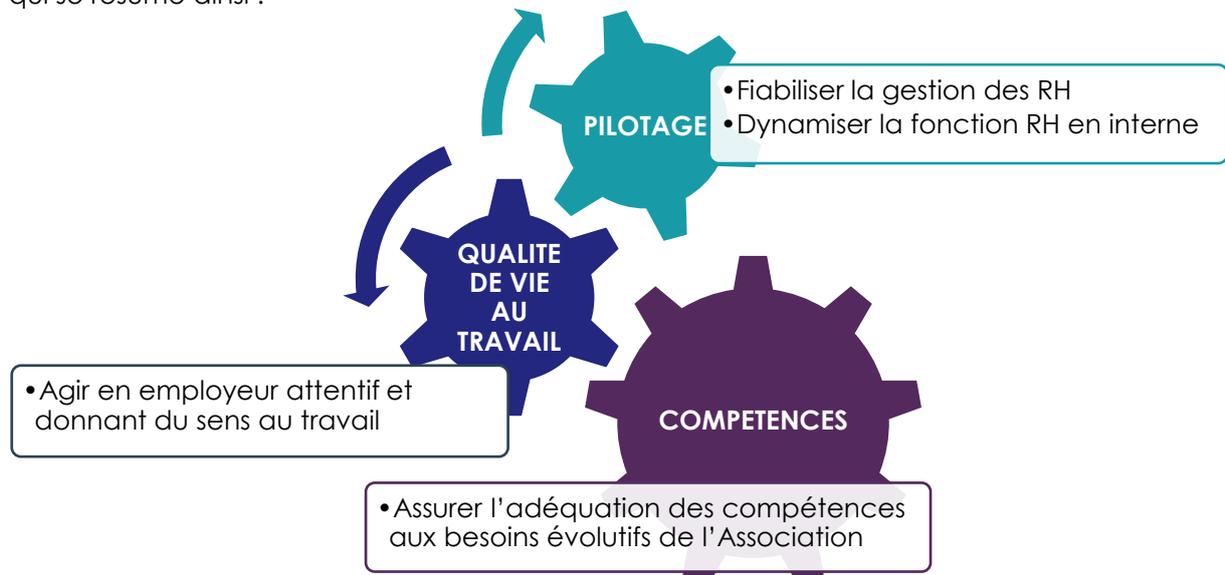
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP.

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la gestion prévisionnelle des emplois et parcours professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salarié.e.s, au sein de l'association, et au-delà.

CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION

UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs Qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années.

LA DECLINAISON AU NIVEAU DU SERVICE

Les établissements du pôle Minervois Corbières se coordonnent entre eux pour assurer une dynamique qualité partagée et cohérente en lien avec la chargée qualité du siège. L'animatrice qualité et le référent qualité du SAVS assurent la démarche et veillent au suivi des actions.

Des comités de pilotage qualité sont organisés au sein du service tout au long de l'année. Des séances sont organisées sur le pôle ou de manière associative régulièrement permettant une harmonisation des objectifs et une priorisation des actions.

Perspectives et priorités d'amélioration

- Evaluer la satisfaction des résidents et de leurs aidants par une enquête de satisfaction annuelle.
- Favoriser l'autodétermination par une procédure relative au projet personnalisé adaptée.
- Associer davantage les résidents à la démarche qualité.

ETHIQUE / EVALUATION / AUTODETERMINATION

L'AFDAIM ADAPEI 11 souhaite instaurer une culture de l'éthique et ainsi promouvoir les questionnements collectifs à tous les niveaux de l'Association pour prendre des décisions adaptées et donner du sens aux pratiques professionnelles.

Un séminaire associant le Conseil d'Administration et tous les cadres de l'Association a été organisé fin 2022 afin de partager des réflexions autour d'une question principale : en quoi le nouveau dispositif d'évaluation nous invite à repenser l'évaluation sous l'angle de l'éthique ?

De façon pratique quelles traductions et engagements pour :

- Soutenir la participation des personnes accompagnées ?
- Garantir l'accès et l'exercice des droits ?
- Consolider la triple expertise dans les différents échelons de l'association ?

4 valeurs fondamentales sont portées par le référentiel d'évaluations :

- le pouvoir d'agir de la personne
- le respect des droits fondamentaux
- l'approche inclusive des accompagnements
- la réflexion éthique des professionnels.

C'est donc une approche évaluative centrée sur la personne qui va s'engager. L'ancrage dans le principe d'autonomie engage de fait la recherche de la participation des personnes accompagnées

L'auto-détermination des personnes accompagnées est au cœur de l'approche éthique portée par l'AFDAIM ADAPEI 11 tout comme la triple expertise personnes accompagnées – professionnels et aidants.

L'Association souhaite pouvoir s'inscrire dans la construction d'une démarche inter-associatives autour de l'éthique au-delà des réflexions éthiques au quotidien à poursuivre dans les établissements et services.

RESPONSABILITE SOCIETALE

L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétiques et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

La structuration de la démarche RSO de l'AFDAIM ADAPEI 11 va s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.

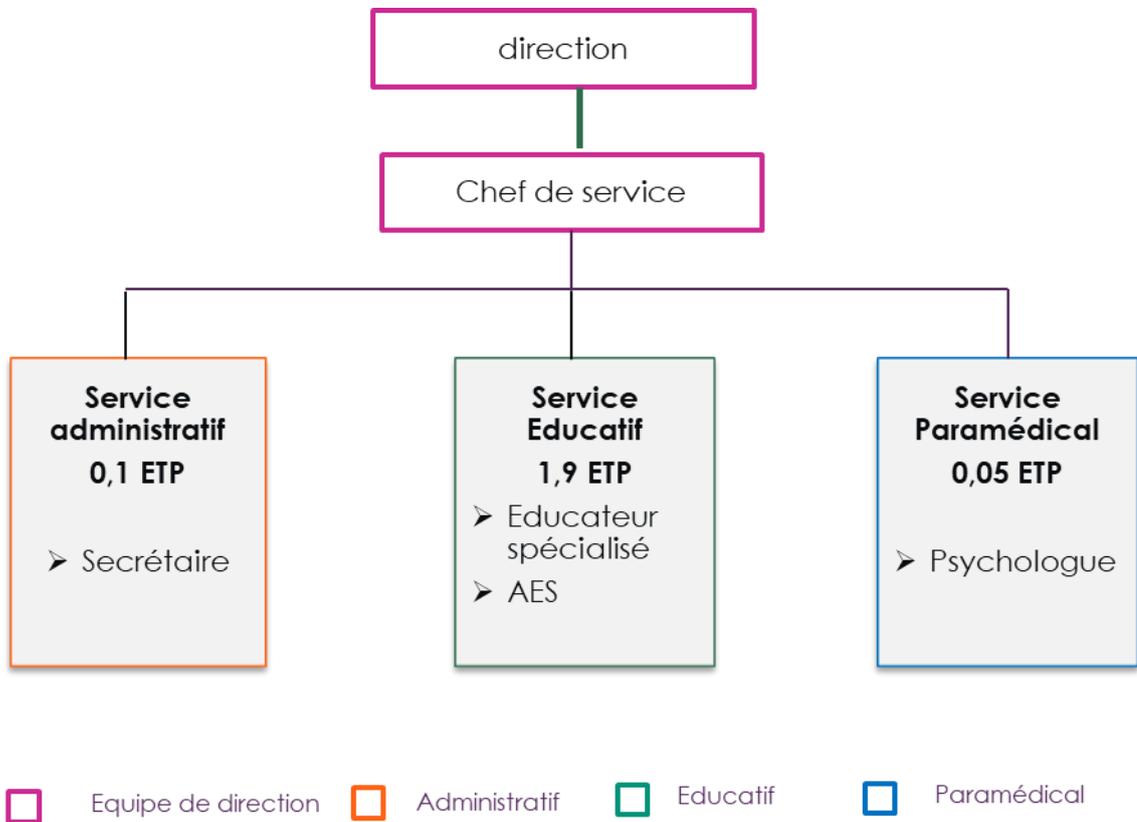
Le référentiel de l'HAS peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrées dans les thématiques de l'évaluation :

- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.

COMPETENCES MOBILISEES



Le SAVS Minervois Corbières est doté :

- De professionnels diplômés pour le poste qu'ils occupent
- D'une animatrice qualité
- D'une formatrice PRAP2S
- De professionnels formés à l'autodétermination

Les professionnels s'engagent dans des formations pour développer leurs compétences et s'inscrivent dans des groupes de réflexion au sujet notamment de la santé, de la traduction des documents en FALC, de l'autodétermination, des interventions à domicile...

TRAVAIL D'EQUIPES

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 COMITE DE DIRECTION Pilotage siège	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes
 REUNIONS SECTEUR ACTIVITE Pilotage siège	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur
 CLUB IMAGO DU	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations sur le DUI
 CLUB RH	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH
 REUNION GENERALE Animée par direction	Annuelle	Ensemble des professionnels	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
 REUNION CADRES Animée par direction	Hebdomadaire	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes
 REUNIONS D'EQUIPE Animée par cadre hiérarchique	Hebdomadaire	Cadres/équipes	Point d'organisation et d'accompagnement, informations, activités
 REUNION PROJETS PERSONNALISES	Selon calendrier	La personne (et aidant/ tuteur) représentant de l'équipe éducative, cadre	Validation du projet, déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé
 REUNION QUALITE	Mensuelle / trimestrielle	Animateurs qualité et cadres référent qualité, chargée de mission qualité siège	Validation documents, projets, avancement du plan d'amélioration, étude des Evènements Indésirables
 REUNIONS PARENTS / AIDANTS	En fonction des besoins	Familles, représentants légaux, représentants de l'équipe, cadre	Rencontre admission, rencontres thématiques,

PERSPECTIVES

Le déploiement du SAVS qui a ouvert récemment va se poursuivre de manière progressive sur les années à venir, avec l'objectif de porter à 20 l'effectif du service au terme du CPOM en 2025.

En effet, les débuts d'un accompagnement demandent du temps, il s'agit de faire connaissance avec la personne, de créer une relation de confiance lui permettant de vivre l'accompagnement de manière sereine. Le risque du sentiment d'intrusion est fort dans ces dispositifs d'intervention à domicile et représenterait un écueil à l'accompagnement.

Ces premiers mois de déploiement ont mis en lumière une méconnaissance des actions d'un SAVS et de son champ d'intervention non seulement par l'environnement aidant et ou familial de la personne mais également par les acteurs des différents secteurs : social, médical, sanitaire, médico-social...

Il convient donc de poursuivre le travail de communication de nos missions auprès des proches des personnes et des acteurs locaux. En effet, l'inclusion dans la cité ne se décrète pas, elle sous-entend une coordination des intervenants des différents secteurs pour soutenir le projet de vie des personnes accompagnées. L'objectif est donc la création d'un réseau de partenaires multiples permettant un maillage d'interventions au besoin.

Les formations sur l'autodétermination suivies par les personnes accompagnées, les familles et les professionnels permettent d'ancrer ce principe dans le quotidien et l'accompagnement des personnes.

Il s'agit à l'avenir de faciliter et simplifier les procédures et outils institutionnels permettant aux personnes une meilleure compréhension favorisant leur capacité à choisir.

Le SAVS doit également sur les années à venir structurer ses modalités de participation des personnes accompagnées condition sine qua none à l'autodétermination. En effet les projets personnalisés doivent s'étoffer d'autres instances individuelles mais également plus collectives. Nous prévoyons la passation d'une enquête de satisfaction annuelle à la fois à l'attention des personnes accompagnées comme des aidants ainsi que la création d'un Conseil à la Vie Sociale.

Vivre dans le milieu social ordinaire, sur un territoire rural, peu desservi par les transports en commun et offrant peu d'occasions de créer des relations interpersonnelles peut générer parfois un sentiment de solitude.

Les personnes accompagnées par le SAVS Minervois Corbières sollicitent l'équipe pour les aider à organiser des temps collectifs autour de loisirs.

Aider les personnes accompagnées à organiser des temps de rencontres, d'activités, d'échanges basé sur l'entraide et la pair-aidance permettra de limiter cet isolement.

Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble

Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - détiennent la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».



Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Institutions du secteur

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Instances internes

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COPIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

Autres sigles

CASF : Code de l'action sociale et des familles.

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FALC : Facile à lire et à comprendre

GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels

HAD : Hospitalisation A Domicile

PAG : Projet Associatif Global

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PE : Projet d'Etablissement

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations





AFDAIM-ADAPEI 11

Rue Nicolas Cugnot
ZI Estagnol
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.

contact@afdaim.org

www.afdaim-adapei11.org

